



Extrait du procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée Générale

DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SMDEA

Délibération n° 2444

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 15 du mois de Décembre, de 18h00 à 20h30 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424
Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59
Présents et représentés eau et assainissement : 189
Nombre de procurations : 49

Quorum : 186.86
(crise sanitaire)

Objet

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par les établissements publics représentant plus de 3 500 habitants.

Vu le rapport présenté par Madame la Présidente du syndicat aux membres de l'assemblée générale.

Entendu les questions des délégués,

Après avoir entendu l'ensemble des délégués souhaitant exprimer leurs positions sur les éléments budgétaires, économiques et financiers.

* *


*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

PRENDS ACTE

du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 présenté ce jour par Madame la Présidente aux délégués de l'assemblée générale du syndicat.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :